



Nipissing Forest  
Resource Management Inc.



128 Lansdowne Ave. East, Callander, ON P0H1H0 (705)752-5430 [www.nipissingforest.com](http://www.nipissingforest.com)

Plan de gestion forestière

2009 – 2019

pour la forêt Nipissing

## **SECTION 7**

### **Sommaire du plan de gestion forestière**

## Table des matières

Index des composantes d'évaluation environnementale du PGF.....	i
Chef du district du MRN .....	iii
Auteur du plan .....	iii
Membres de l'équipe de planification .....	iii
Membres du comité local de citoyens .....	iii
Déclaration d'entente du comité local de citoyens sur le plan de gestion forestière .....	iv
Description générale de la forêt .....	1
Aperçu.....	1
Types de forêts.....	5
Habitat.....	7
Pêches et milieux humides.....	8
Autres ressources forestières.....	9
Orientation à long terme de la gestion.....	10
Unités forestières et principes fondamentaux en matière de sylviculture.....	11
Objectifs du plan et indicateurs.....	14
Stratégie de gestion .....	15
Réalisation des objectifs .....	15
Détermination préliminaire de la durabilité.....	16
Opérations forestières planifiées .....	16
Zone de récolte.....	16
Volume de récolte .....	17
Zone d'urgence et volume .....	19
Recettes et dépenses.....	19
Activités de régénération et d'entretien .....	20
Routes .....	21
Routes actuelles .....	21
Routes opérationnelles .....	21
Routes secondaires.....	22
Routes primaires .....	22
Surveillance et évaluation .....	23
Détermination de la notion de durabilité .....	23

## Liste des tableaux et des figures

Figure 1 : Cartes-index de l'unité de gestion de la forêt Nipissing .....	2 et 3
Figure 2 : Liste des principales scieries qui reçoivent depuis longtemps leur bois de l'unité de gestion de la forêt Nipissing .....	4
Figure 3 : Sommaire des types de forêts dans la province.....	5
Figure 4 : Répartition des classes d'âge de la forêt actuelle, par type de forêt .....	7
Tableau 1 : Zones de récolte disponibles, prévues, planifiées et d'urgence.....	17

## Liste des annexes

Annexe A : Résumé du rapport du CLC.....	1
Annexe B : Règlement de différends .....	2
Annexe C : Sommaire des principaux différends .....	3
Annexe D : Carte des superficies récoltées et des superficies régénérées et entretenues .....cartes sous pli séparé	
Annexe E : Carte des couloirs routiers sélectionnés.....	carte sous pli séparé
Annexe F : Calendrier des dernières consultations publiques officielles .....	6
Feuille de commentaires .....	7

## Index des composantes d'évaluation environnementale du PGF

Composante d'évaluation environnementale	Section du plan de gestion forestière	N° de page / section
Renseignements généraux	Description de l'unité de gestion Documentation supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ guides de gestion forestière utilisés</li> <li>▪ carte des valeurs</li> <li>▪ information sur les autres ressources forestières</li> <li>▪ sources de mise à jour de l'Inventaire des ressources forestières</li> <li>▪ rapport sur les ressources autochtones</li> <li>▪ recommandations tirées du rapport annuel de l'unité de gestion pour la septième année</li> </ul>	p. 2-3  6.1.1 6.1.2 6.1.3  6.1.5 6.1.7  6.1.9
Description de l'environnement concerné	Description de l'unité de gestion Activités de récolte Activités de régénération et d'entretien Routes Documentation supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ guides de gestion forestière utilisés</li> <li>▪ carte des valeurs</li> <li>▪ information sur les autres ressources forestières</li> <li>▪ sources de mise à jour de l'Inventaire des ressources forestières</li> <li>▪ rapport sur les ressources autochtones</li> <li>▪ liste numérique des peuplements forestiers</li> </ul>	p. 2-3 p. 4-244 p. 4-267 p. 4-275  6.1.1 6.1.2 6.1.3  6.1.5 6.1.7 6.1.14
Description du choix des activités et des autres solutions envisagées	Orientation à long terme de la gestion Activités de récolte Activités de régénération et d'entretien Prescriptions régissant les travaux forestiers Routes Documentation supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ progiciel d'analyse</li> <li>▪ planification des routes</li> <li>▪ planification des secteurs préoccupants</li> <li>▪ liste numérique des peuplements forestiers</li> </ul>	p. 3-73 p. 4-244 p. 4-267 p. 4-200 p. 4-275  6.1.6 6.1.12 6.1.13 6.1.14

<b>Composante d'évaluation environnementale</b>	<b>Section du plan de gestion forestière</b>	<b>N° de page / section</b>
Description des activités proposées	Activités de récolte Activités de régénération et d'entretien Prescriptions régissant les travaux forestiers Routes Documentation supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ planification des routes</li> <li>▪ planification des secteurs préoccupants</li> <li>▪ liste numérique des peuplements forestiers</li> </ul>	p. 4-244 p. 4-267 p. 4-200 p. 4-275 6.1.12 6.1.13 6.1.14
Description des effets attendus sur l'environnement et des mesures d'atténuation proposées	Orientation à long terme de la gestion Prescriptions opérationnelles concernant les secteurs préoccupants Routes Documentation supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ planification des routes</li> <li>▪ planification des secteurs préoccupants</li> </ul>	p. 3-73 p. 4-198 p. 4-272 6.1.12 6.1.13
Description des mesures de surveillance proposées	Principes fondamentaux en matière de sylviculture Prescriptions opérationnelles concernant les secteurs préoccupants Routes Surveillance et évaluation Documentation supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ programmes de surveillance</li> <li>▪ planification des routes</li> <li>▪ planification des secteurs préoccupants</li> </ul>	p. 3-87 p. 4-200 p. 4-275 p. 4-281 6.1.1 et 6.1.29 6.1.12 6.1.13
Description du processus de consultation publique et sommaire des résultats	Documentation supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ sommaire du processus de consultation publique</li> <li>▪ rapport du comité local de citoyens</li> <li>▪ questions abordées</li> <li>▪ modifications nécessaires à la suite de l'examen du plan provisoire</li> </ul>	6.1.15 6.1.16 6.1.17 6.1.18
Autres questions d'évaluation environnementale		

## **Chef du district du MRN :**

David Payne

## **Auteur du plan :**

Mark Lockhart, forestier professionnel inscrit (FPI)

## **Membres de l'équipe de planification :**

Peter Street, FPI

Guylaine Thauvette, FPI

Clifford Bastien Jr

Doug Friday

Norm Dokis

John McNutt, FPI

Mary Lou McKeen

Rob Keen, FPI

Patrick Restoule

Lorence Reed

Melanie Alkins

Rob McGregor

Mark Lockhart, FPI

Dave Joannis

Clayton Goulais

Rick Calhoun

John Salo

Dave Fluri

## **Membres du comité local de citoyens :**

Lloyd Anderson, Peter Foy (remplaçant) *groupes ayant des droits d'accès, pêcheurs et chasseurs*

Dave Minden, Doug Billingsley (remplaçant) *propriétaires de chalet*

Dave Joannis, Patrick Restoule (remplaçant) *groupe de travail autochtone du district*

Jan Vandermeer, Brennain Lloyd (remplaçant) *groupes environnementaux*

Elwyn Behnke, Blayne Behnke (remplaçant) *entrepreneurs forestiers indépendants*

Chris Mayne, Sarah Campbell (remplaçante) *municipalités, chambres de commerce, développement économique*

Laurence Reed, Roy Summers (remplaçant) *naturalistes*

John McNutt, Peter Street (remplaçant) *titulaire d'un permis d'exploitation des ressources forestières durables / Nipissing Forest Resource Management Inc.*

Frank Tagliamonte, Mike Roxborough (remplaçant) *prospecteurs, industrie minière, agrégats*

Tim Toepfner, Tracey Cain (remplaçante) *grand public*

Andy Straughan *entrepreneurs en travaux sylvicoles*

Jennifer McCourt, Tracey Cain (remplaçante) *sentiers*

John Matthews, Heinz Erb (remplaçant) *trappeurs*

Roy Summers *groupes de protection du patrimoine culturel local*

Jan Vandermeer *éducation*

### **Déclaration d'entente du comité local de citoyens sur le plan de gestion forestière**

Dans l'ensemble, le comité local de citoyens (CLC) accepte le PGF et le considère comme le meilleur outil qui soit dans les circonstances. L'équipe de planification a tenu compte de bon nombre de valeurs et d'intérêts liés à la forêt, dont certains sont diamétralement opposés, et l'ébauche du PGF présente un juste équilibre de réponses à l'égard de ces valeurs et de ces intérêts.

Les membres du comité conviennent que le PGF devrait favoriser la durabilité des écosystèmes forestiers, bien que les résultats prévus par les modèles ne soient pas nécessairement exacts. Les membres ont exprimé des réserves concernant la crédibilité des résultats des modèles, surtout en raison du fait que l'information relative à l'Inventaire des ressources forestières (IRF) est fondée sur des photographies aériennes prises en 1989, et concernant la façon dont les modèles peuvent refléter la complexité de la forêt dans un contexte de changement climatique.

Il est entendu que l'on s'efforce constamment de faire évoluer les modèles et que les éventuels plans de gestion forestière veilleront à corriger les écarts par rapport aux résultats souhaitables.

## Description générale de la forêt

### Aperçu

La forêt Nipissing couvre plus de la moitié du district de North Bay et englobe la partie sud de ce district qui est situé au sud-est de la région du Nord-Est. La forêt s'étend sur plus de 11 932 kilomètres carrés où vit une population permanente d'environ 86 000 personnes. La ville de North Bay compte 56 000 habitants et constitue un centre d'approvisionnement et de communications pour une grande partie du nord-est ontarien. Elle est aussi le centre des activités d'un certain nombre de collectivités environnantes de moindre envergure. Se reporter à la figure 1.

La forêt Nipissing est administrée et gérée par la société Nipissing Forest Resource Management Inc. (NFRM) en vertu du permis d'aménagement forestier durable (PAFD) n° 542053. L'entreprise appartient à ses actionnaires, c'est-à-dire R. Fryer Forest Products Limited, Goulard Lumber (1971) Limited, Tembec Industries Inc., Hec. Clouthier and Sons Inc. et Grant Forest Products Inc. Le permis d'aménagement forestier durable, délivré en vertu de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*, est administré par le bureau de district de North Bay du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. Sur le plan administratif, le district de North Bay relève du directeur régional de la région du Nord-Est, dont les bureaux sont sis à Timmins, en Ontario.

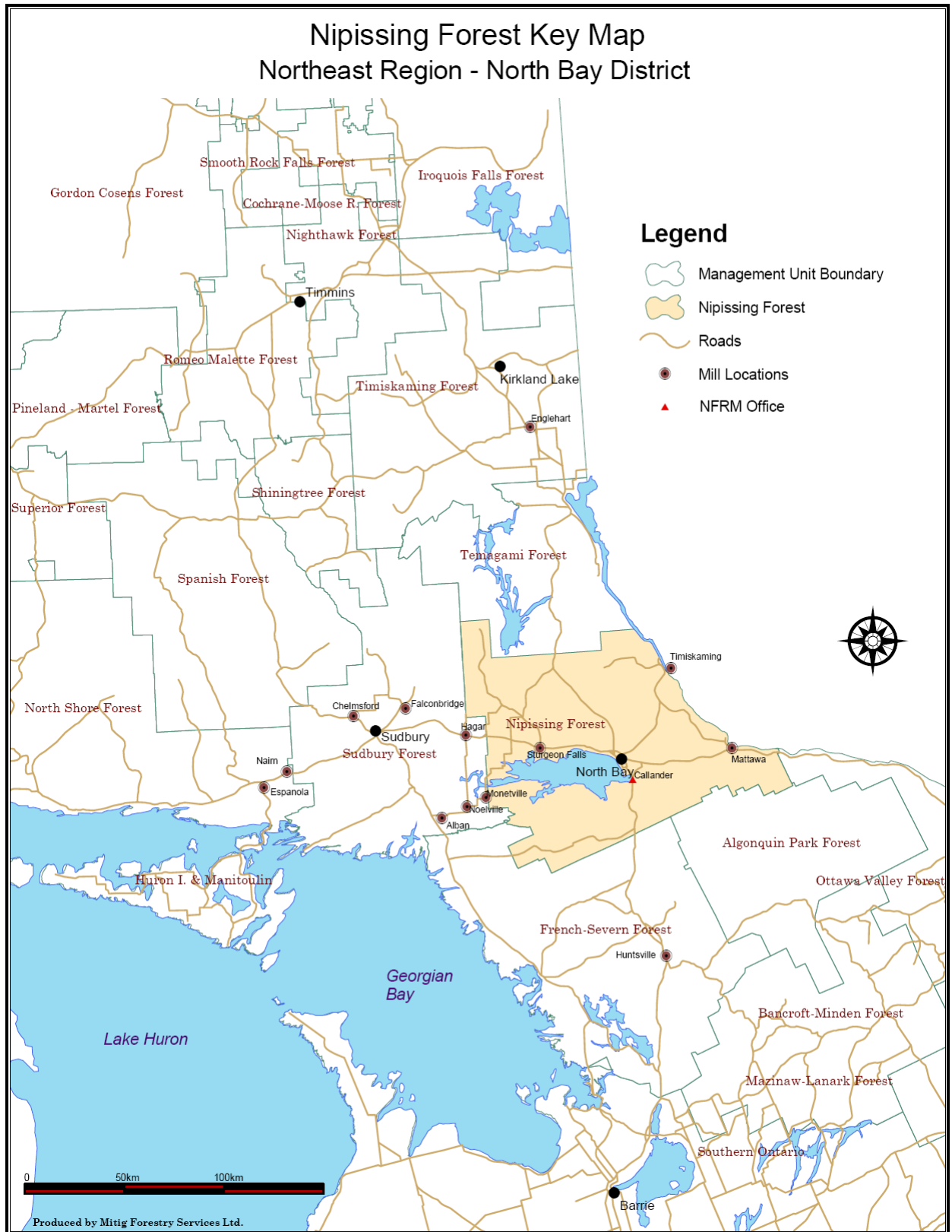
La forêt Nipissing compte 18 parcs provinciaux situés en partie ou entièrement à l'intérieur des limites de la forêt. Ce sont les suivants : Amable-du-Fond, Alexander Lake Forest, parc aquatique Chiniguchi, Rivière-des-Français, Jocko Rivers, Kenny Forest, Îles-Manitou, Marten River, Mashkinonje, Rivière-Mattawa, Rivière-des-Outaouais, Restoule, Samuel-de-Champlain, South Bay, Sturgeon River, Rivière-Témagami, West Sandy Island et Widdifield Forest. Il y a 21 réserves de conservation en partie ou entièrement comprises dans les limites de la forêt Nipissing.

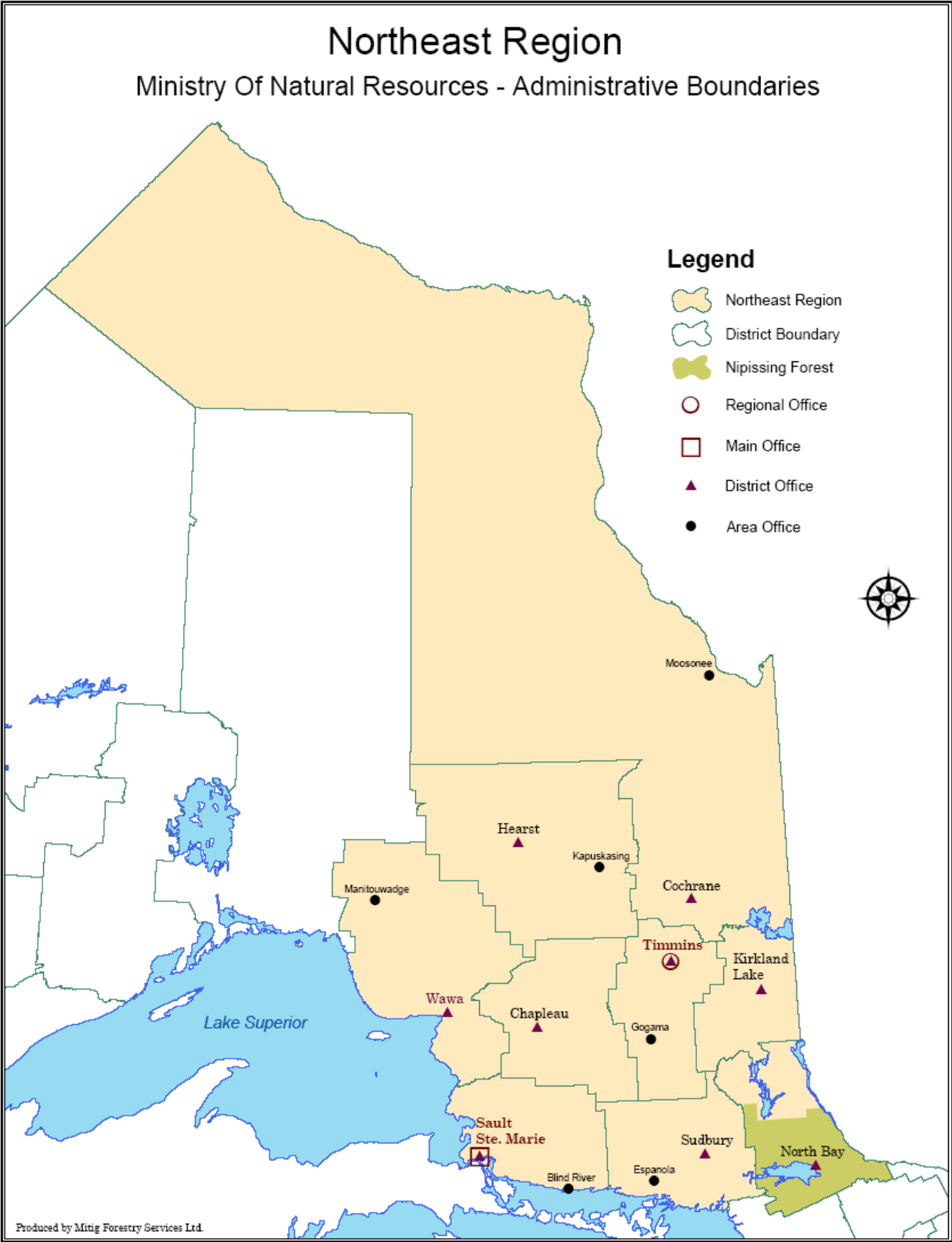
Deux réserves des Premières nations, celles de Dokis et de Nipissing, sont respectivement situées dans les parties ouest et centrale de la forêt. Deux autres collectivités autochtones, soit les Algonquins de Mattawa/North Bay et la Première nation d'Antoine, sont situées dans la région de Mattawa, sans posséder de terres de réserve. La Première nation de Temagami se trouve au nord de la forêt Nipissing, mais utilise certaines parties de la forêt pour pratiquer des activités ancestrales. Le gouvernement provincial ne dispose d'aucune compétence territoriale sur les réserves indiennes, mais la récolte du bois étant une activité importante sur ces terres, de nombreux membres de bandes participent à la gestion du bois des terres de la Couronne adjacentes.

Deux routes provinciales d'importance, la 11 et la 17, se croisent dans la ville de North Bay et permettent donc un accès pratique aux secteurs nord, sud, est et ouest du district. De nombreuses routes secondaires s'y greffent, formant ainsi un réseau élaboré d'accès principaux dans toutes les directions du district. Outre les routes provinciales, la plupart des cantons sont dotés d'un réseau de routes municipales et locales. Les chemins forestiers, construits d'abord pour accéder aux chantiers, sont entretenus par les compagnies d'exploitation forestière. Une aide financière du gouvernement a récemment permis à l'industrie forestière d'améliorer bon nombre des routes primaires traversant la forêt.



**Figure 1 : Cartes-index de l'unité de gestion de la forêt Nipissing**





Un certain nombre de scieries reçoivent de la fibre de bois de la forêt Nipissing, mais elles ne sont pas toutes entièrement dépendantes de l'unité de gestion pour leur approvisionnement. Les quatre scieries ci-dessous (marquées d'un \*) sont situées dans l'unité de gestion. Les principales usines de transformation du bois qui s'approvisionnent dans la région sont indiquées à la figure 2.

**Figure 2 : Liste des principales scieries qui reçoivent depuis longtemps leur bois de l'unité de gestion de la forêt Nipissing**

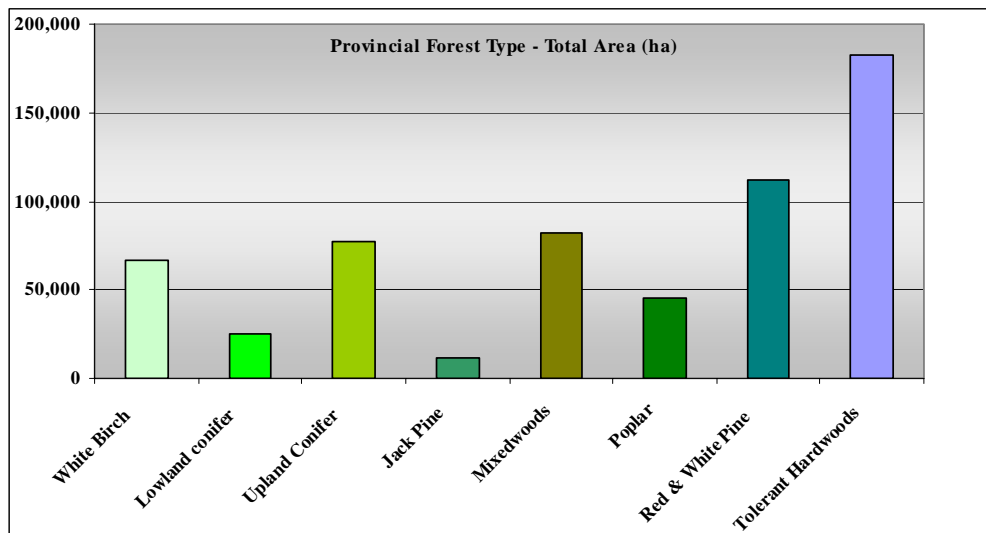
Scierie	Collectivité ontarienne (sauf indication contraire)
AbitibiBowater	Iroquois Falls
Ben Hokum & Son Ltd.	Killaloe
Columbia Forest Products Ltd.*	Rutherglen, Hearst
Domtar Corp.	Espanola, Nairn Centre, Elk Lake
Goulard Lumber (1971) Ltd.*	Sturgeon Falls
Grant Forest Products Inc.	Engelhart, Timmins
H & R Chartrand Lumber Ltd.	Noëlville
Herb Shaw & Sons Ltd.	Petawawa
Liskeard Lumber Ltd.	Elk Lake
Northern Pressure Treated Wood Ltd.	Kirkland Lake
Precut Hardwood*	North Bay
R. Fryer Forest Products Limited	Monetville
St. Marys Paper Corp.	Sault Ste. Marie
Tembec Industries Inc.*	Mattawa, Kenogami
AbitibiBowater	Québec
Les Industries Davidson Inc.	Québec
Les Industries L.P.B. Inc.	Québec
Maibec Industries	Québec
Smurfit-Stone	Portage (Québec)
Tembec Inc. (Témiscaming)	Témiscaming, Béarn (Québec)
Temlam (Ville-Marie)	Ville-Marie (Québec)

La forêt Nipissing s'étend sur un peu plus d'un million d'hectares recouverts de zones boisées, de plans d'eau et d'autres secteurs non boisés. Une proportion de 74 % de l'unité de gestion appartient à la Couronne (67 % sont des zones gérées et 7 % sont des parcs), 23 % sont des terres concédées par lettres patentes et 3 % constituent d'autres terres. Quelque 843 546 ha de terres appartiennent à la Couronne et sont constituées de terres et de plans d'eau. De cette superficie, 9 % (soit 78 964 ha) sont des parcs, des zones protégées et des réserves de conservation, et 91 % (soit 764 582 ha) sont des zones gérées par la Couronne. Une proportion de 49 % (soit 552 298 ha) de la forêt Nipissing est classée comme forêt productive de la Couronne, axée sur la production de bois d'œuvre, tandis que le reste, soit 51 %, est composé d'autres types de terres (p. ex., étendues d'eau, terres non boisées, terres concédées par lettres patentes, terres du gouvernement fédéral, parcs de la Couronne et forêts de la Couronne non productives).

## Types de forêts

Les forêts se trouvant sur la portion gérée de la forêt Nipissing, et qui en couvrent la plus grande partie, sont à 31 % composées de feuillus tolérants (TOL) et à 18 % de pins blancs et rouges (PWR). Les forêts mixtes (MIX), qui couvrent 14 % du territoire, les forêts de conifères en haute terre (MCU) qui comptent pour 13 % de la superficie et celles de bouleaux blancs (BWT) qui en représentent 11 %, sont également importantes. Ces cinq types de forêts dominent également les parcs et les autres zones protégées et comptent pour 86 % de la forêt gérée. Se reporter à la figure 3.

**Figure 3 : Sommaire des types de forêts dans la province**



Dans la forêt Nipissing, les peuplements de feuillus tolérants composés principalement d'érables à sucre dominant le paysage. L'érable à sucre est répandu dans la forêt, mais on le trouve plus souvent sur le till frais et humide. Les peuplements purs sont fréquents, mais cette essence est également associée au bouleau jaune, à la pruche, au hêtre, au sapin baumier et à l'épinette blanche. Les peuplements d'érables de la portion nord du district sont généralement de moindre qualité par rapport à ceux du sud du lac Nipissing en raison, principalement, des différences de climat. On trouve des érables à sucre de toutes les classes d'âge, mais la majorité ont entre 60 et 140 ans. Dans la catégorie des feuillus tolérants, il y a les secteurs où l'on trouve la pruche. Même si elle est peu répandue, cette essence constitue un élément important pour plusieurs espèces d'animaux. Le cerf de Virginie, par exemple, choisit les peuplements de pruches comme aires d'hivernage.

Il y a 112 420 ha de forêts de pins blancs et rouges, ce qui constitue un peu plus de 18 % de la forêt gérée. Étant donné que les pins blancs et rouges ont fait l'objet d'une exploitation forestière intensive, on vise à augmenter la superficie de ce type de forêt. Cet objectif est repris des plans de 1999 et de 2004 (se reporter à la section 3.6, Objectifs). Le tableau PGF-2 indique que le nombre d'hectares de la classe d'âge de 40 à 80 ans est réduit comparativement aux autres classes, et ce, pour deux raisons : la prédominance des pins blancs mûrs et l'augmentation des plantations de pins rouges qui ont été établies au cours des 45 dernières années. Le nombre de pins blancs et rouges dans la forêt actuelle est environ la moitié de ce qu'il était au début du

siècle dernier (aux environs de 1900), situation qui a notamment pour conséquence un fort accroissement des secteurs où l'on retrouve des essences intolérantes, comme le peuplier et le bouleau blanc.

Comptant pour environ 14 % de la forêt gérée par la Couronne, la forêt mixte est la troisième en importance dans la forêt Nipissing. Dans ce type de forêt, l'espèce dominante d'un peuplement n'en occupe en général pas plus de 20 %. Presque aussi fréquente que la forêt mixte, et couvrant près de 13 % de la forêt faisant l'objet d'une gestion, on retrouve la forêt de conifères en haute terre, composée principalement d'épinettes, de pins et de sapins, et de certains spécimens de feuillus intolérants.

Les bouleaux blancs couvrent environ 61 179 hectares de forêts gérées par la Couronne. Le bouleau blanc se retrouve en peuplements relativement purs, mais il est également associé au peuplier, au sapin baumier, à l'épinette blanche, à l'épinette noire, à l'érable à sucre et au pin blanc. Il pousse sur la plupart des types de sol de la région, bien que les spécimens de la meilleure qualité se retrouvent sur des tills profonds, frais et loameux. Les peuplements de bouleaux blancs qu'on retrouve sur les sols sablonneux et secs doivent souvent leur présence à un incendie. Bon nombre de peuplements, qui étaient autrefois composés principalement de pins blancs et de pins rouges, sont aujourd'hui à dominance de bouleau blanc en raison de l'exploitation forestière qui a été pratiquée dans la forêt Nipissing.

Les peupliers (POP) couvrent 40 609 ha de la forêt Nipissing, sur une grande variété de sites allant des sols silteux, aux terrains de sable fin et aux tills. Ce type de forêt se retrouve principalement dans le secteur nord-ouest de la forêt, ainsi que dans la région adjacente au lac Nipissing. Cette forêt contient principalement du peuplier faux-tremble et du peuplier à grandes dents. Le sapin baumier est également présent, mais dans une bien moindre mesure. Les sections d'aménagement du peuplier sont en majorité composées d'individus de 60 à 100 ans. Cela s'explique surtout par les activités de coupe de pins et d'épinettes qu'on a pratiquées dans ces régions.

La forêt de conifères en basse terre (MCL) est l'un des types de forêts les moins importants de la forêt Nipissing, car elle ne couvre que 4 % de la superficie totale des forêts de la Couronne. Ce type de forêt est dominé par l'épinette, le thuya et le mélèze.

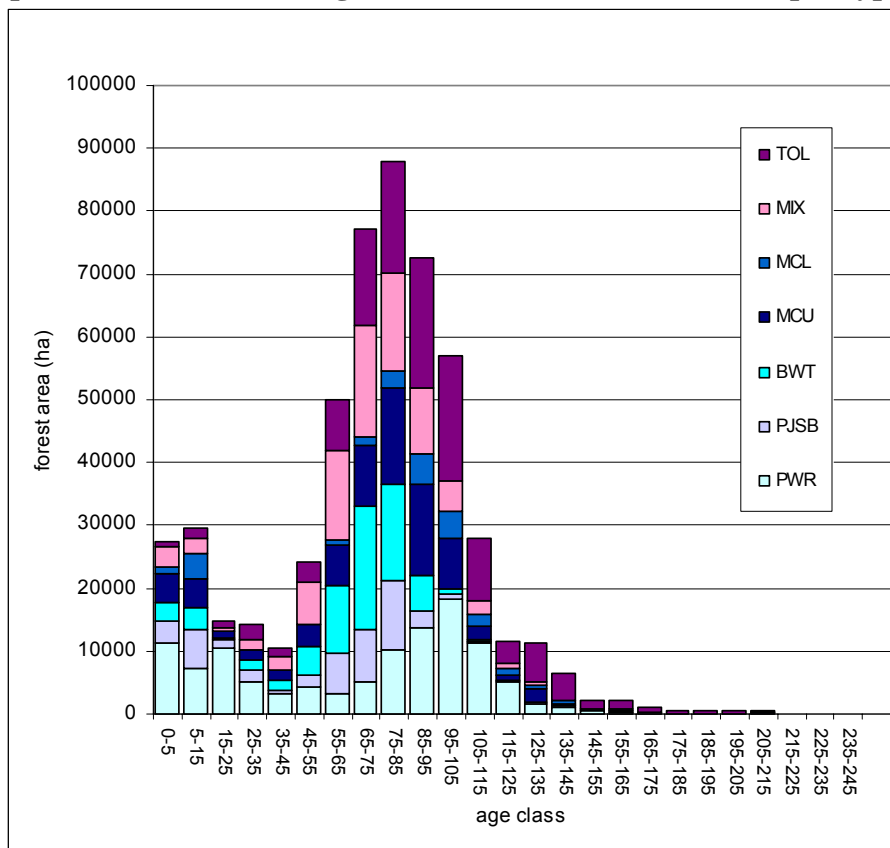
Les pins gris (PJK) n'occupent qu'environ 2 % du territoire de la forêt Nipissing. La plus belle forêt de pins gris se trouve aux extrémités nord-est et nord-ouest du district, sur des sols de sable grossier et de gravier. Des peuplements de moindre qualité sont répandus dans différents secteurs du district aux abords d'assises rocheuses exposées, sur des sols secs et peu profonds. Les peuplements se trouvant dans le sud et dans l'ouest du district sont de moindre qualité en raison de l'état des sites, mais aussi des attaques de la tordeuse de pin gris en 1969, en 1970 et, de nouveau, au milieu des années 1990.

Il ne faut pas passer sous silence les secteurs forestiers de moindre importance dans la forêt Nipissing. Ces cinq sections d'aménagement situées dans la forêt gérée comptent entre 1 000 et 5 000 ha : les chênes (4 610 ha), les épinettes mixtes (3 176 ha), les érables mixtes (2 175 ha), les mélèzes (2 147 ha) et les frênes (1 317 ha). Les deux plus petites sections d'aménagement sont

composées d'autres feuillus (222 ha), notamment de tilleuls d'Amérique, d'ostryers de Virginie et de cerisiers tardifs, ainsi que de pins sylvestres (33 ha).

Dans la forêt actuelle, un peu plus de la moitié des spécimens des forêts de la Couronne se situent dans la classe d'âge de 61 à 100 ans. Environ 17 % des arbres de la superficie se trouvent dans la classe d'âge de 0 à 40 ans, et 3 % sont des arbres plus âgés (141 ans et plus). On a fixé des objectifs et mis au point des stratégies pour que la composition des forêts de l'avenir ressemble davantage à celle d'une forêt naturelle. La répartition des classes d'âge pour chaque type de forêt est illustrée dans le graphique de la figure 4.

**Figure 4 : Répartition des classes d'âge des arbres de la forêt actuelle, par type de forêt**



## Habitat

L'unité de gestion Nipissing est une forêt de transition entre la région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent et la forêt boréale. La faune et la flore y sont diversifiées. On y retrouve notamment 51 espèces de mammifères, 23 espèces de reptiles et d'amphibiens, et plus de 200 espèces d'oiseaux.

Trois espèces provinciales fréquentent la forêt Nipissing. L'original est présent partout dans l'unité de gestion, sauf dans les secteurs agricoles ou densément peuplés. L'habitat de l'original est principalement composé de conifères semi-adultes et adultes, de jeunes feuillus, d'aires d'alimentation aquatique, de minéraux à lécher et d'aires de mise bas. Le grand pic est considéré comme une espèce clé de la forêt des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Il fréquente une grande

variété de forêts anciennes (âgées de 60 à 160 ans) des Grands Lacs et du Saint-Laurent et de forêts de transition. Le peuplier, le pin blanc et le pin rouge, l'épinette noire et l'épinette blanche, le sapin baumier et le bouleau blanc semblent faire partie de son habitat de prédilection. Le cerf de Virginie se retrouve principalement dans la partie sud de la forêt Nipissing. Les hardes des unités de gestion de la faune n<sup>os</sup> 41, 47 et 48 connaissent actuellement une croissance ou ont atteint ou même dépassé le nombre maximal d'individus que le territoire peut supporter. Les principales aires d'hivernage sont situées autour de la vallée Golden, dans les environs de Loring et près de Mattawa. L'unité n<sup>o</sup> 47 compte sur son territoire le quartier d'hivernage traditionnel le plus imposant de la province, le ravage de Loring (LDY). Les éléments essentiels de l'habitat du cerf sont les conifères sous lesquels ils s'abritent, les peuplements d'espèces pionnières de feuillus, les terrains ouverts (y compris les aires utilisées pour le débardage, les clairières et les champs), ainsi que les peuplements composés de chênes et de hêtres.

Les espèces dépendant des forêts anciennes sont associées à de nombreuses conditions de l'habitat composé d'arbres suranés. La durabilité à long terme de l'habitat de l'ours noir (habitat d'automne), du pic de Goa, du lynx du Canada et du roitelet à couronne rubis fait partie des composantes obligatoires du processus de planification.

### **Pêches et milieux humides**

On dénombre 1 453 lacs sur le territoire de la forêt Nipissing. Un total de 949 km de cours d'eau froide et 526 km de cours d'eau tiède, qui sont considérés comme des éléments importants pour les pêches, arrosent l'unité de gestion. Les plans d'eau situés dans la partie est de la forêt se jettent dans le réseau de la rivière Mattawa et de la rivière des Outaouais, pour finalement se rendre jusqu'au fleuve Saint-Laurent. Les cours d'eau de la partie ouest de l'unité coulent dans le réseau hydrographique de la rivière Sturgeon, du lac Nipissing et de la rivière des Français, puis dans la baie Georgienne.

Seulement 12,8 % de la surface de l'eau se trouvant dans l'unité de gestion est composée de lacs, de rivières et de ruisseaux d'eau froide. Une grande proportion de ces plans d'eau se trouvent dans la partie la plus à l'est de l'unité, notamment les lacs McConnell, Timber et Guilmette, tandis que la majorité des autres cours d'eau froide sont situés dans la partie nord-ouest (les lacs Emerald, Manitou et des Cèdres). La population de saumons de l'Atlantique (ouananiche) confinée aux eaux intérieures du lac Trout constitue une ressource unique puisque l'espèce se trouve à l'extérieur de son aire de distribution normale. Les espèces de poissons d'eau froide ont tendance à être très sensibles à tout changement dans la qualité de l'eau et l'habitat riverain. La prescription concernant les pêches en eau froide et celles qui touchent les secteurs préoccupants où les ombles de fontaine et les touladis se reproduisent naturellement dans les lacs sont deux mécanismes utilisés dans le présent plan afin d'accroître davantage ou de protéger les ressources halieutiques actuelles en eau froide.

Situé au centre de la forêt, le lac Nipissing en constitue le plan d'eau le plus vaste. Dans l'unité de gestion, les deux tiers de l'effort de pêche et 81 % de la récolte totale, en poids, sont comptabilisés dans ce lac. Le district compte d'autres lacs d'eau tiède fortement exploités, notamment le lac Nosbonsing, le lac Wasi et le lac Commanda, car étant situés dans la partie sud de l'unité de gestion, ils attirent les touristes et les gens de la région, amateurs de pêche au doré et à d'autres poissons gibiers.

Des milieux humides de différentes tailles et de divers types sont répartis un peu partout dans la forêt. Ils sont souvent associés à des réseaux de lacs, de rivières et de ruisseaux. Ces systèmes aquatiques peuvent servir d'importants couloirs de déplacement et d'aires d'alimentation pour de nombreuses espèces sauvages. Ils constituent un habitat essentiel pour bon nombre de végétaux et d'animaux, notamment de nombreux animaux à fourrure (p. ex., le castor, le vison et le rat musqué). Les milieux humides sont également d'importants habitats du poisson. En effet, certaines espèces comme le grand brochet et le maskinongé s'y rassemblent pour frayer. Pour d'autres espèces, les milieux humides constituent de précieuses aires d'alimentation ou servent de garde-manger, car elles y trouvent quantité de grenouilles, d'insectes, de petits poissons et autres. Les milieux humides ont également d'autres fonctions importantes, notamment l'émergence des eaux souterraines, la réduction des dommages causés par les inondations, la stabilisation des rives, le piégeage des sédiments, ainsi qu'une capacité de retenir et d'extraire les éléments nutritifs.

Les milieux humides d'intérêt provincial sont, à ce jour, les suivants :

<b>Nom du site</b>	<b>Canton(s)</b>
Baie Cache	Caldwell, Springer
Baie Callander	North Himsforth, West Ferris
Ruisseau Chippewa	Widdifield
Ruisseau Duchesnay	Merrick, Widdifield
Baie Fish	Nipissing
Ruisseau Gauthier	West Ferris
Jessup's Creek	West Ferris
Rivière La Vase/Dreany	East Ferris, West Ferris
Tourbière Loudon	Loudon
Ruisseau Parks	Widdifield
Baie Rice	Bonfield, Phelps
Rivière Upper Wasi	Chisholm

### **Autres ressources forestières**

On a répertorié dans la forêt Nipissing huit sites d'anciens peuplements. Les documents du MRN concernant la planification de l'aménagement du territoire pour les parcs ou les réserves de conservation indiquent qu'ils sont protégés. Sept d'entre eux contiennent des peuplements représentatifs de vieux pins rouges et blancs et l'autre, la forêt Widdifield, héberge un ancien et immense peuplement de bouleaux jaunes et d'érables à sucre. Les parcs et les réserves de conservation qui protègent ces peuplements sont les suivants :

- Réserve de conservation Gooderham Old Growth White Pine Forest 82 ha
- Réserve de conservation McLaren Forest 410 ha
- Réserve de conservation God's Lake Old Growth White Pine Forest 354 ha
- Réserve de conservation Boom Creek 590 ha
- Réserve de conservation Ottetail Creek 949 ha
- Ajouts au parc provincial de la Rivière-Mattawa 10 687 ha
- Parc provincial Alexander Lake Forest 1 934 ha
- Parc provincial Widdifield Forest 2 170 ha



Les espèces en péril font partie de l'écosystème naturel et ont, pour les Ontariens, une valeur intrinsèque sur les plans écologique, social et culturel. Selon le manuel de planification de la gestion forestière (MPGF), on doit veiller à ce que les espèces forestières faisant actuellement partie de la liste ontarienne des espèces en péril soient intégrées au processus de planification de la gestion forestière. Ce plan tient compte de la buse à épaulettes et du petit polatouche, mais il existe de nombreuses autres espèces en péril dans la forêt Nipissing. Pour en obtenir la liste complète, se reporter à la section 2.2.5 du Plan. On ne dispose actuellement pas de documentation sur la flore forestière en péril dans la forêt Nipissing.

La buse à épaulettes est l'une des espèces en péril qui fréquentent la forêt et elle est actuellement désignée « espèce préoccupante ». Cet oiseau préfère les feuillus tolérants mûrs à surranés, situés à proximité des zones de chasse riveraines, loin des infrastructures humaines comme les routes et les constructions.

Le petit polatouche est maintenant déclaré « espèce préoccupante ». Cet animal connaît actuellement une expansion de son aire de répartition vers le nord; sa présence a été constatée et il a été capturé très au nord, près du lac Temagami. Le petit polatouche occupe des trous déjà excavés et il préfère nicher dans les gros feuillus et les arbres produisant des noix dont il s'alimente, comme le chêne et le hêtre.

En août 2007, la société NFRM a publié un rapport intitulé *High Conservation Value Forest* pour le PADF de la forêt Nipissing. Le sous-titre mentionne l'évaluation des valeurs forestières et leur protection dans le PADF de Nipissing du point de vue mondial, régional et local, selon le principe n° 9 du Forest Stewardship Council. Ce rapport est accessible depuis le site Web de la société Nipissing Forest Resource Management, à l'adresse [www.nipissingforest.com](http://www.nipissingforest.com).

## **Orientation à long terme de la gestion**

Pour l'unité de gestion, l'orientation à long terme de la gestion donne des renseignements sur les niveaux d'accès à la forêt, ainsi que sur les activités de récolte, de régénération et d'entretien nécessaires pour obtenir l'état et les bienfaits désirés de la forêt. Lors de l'élaboration de cette orientation à long terme, on a répertorié des indicateurs et des objectifs de gestion, et utilisé ensuite des techniques analytiques, des modèles et des outils associés aux techniques sylvicoles, à l'évaluation sociale et économique, aux sources d'habitat faunique et à la gestion du paysage. Ces points sont expliqués aux sections 3.2 à 3.6 du PGF. Tous ces renseignements sont utilisés lors de l'élaboration d'une stratégie de gestion (section 3.7) assurant un équilibre entre les objectifs à long terme associés aux facteurs sociaux, économiques et biologiques.

Au moment de l'élaboration de l'orientation à long terme en matière de gestion, on s'est concentré sur des facteurs sociaux, économiques et environnementaux comme l'état de la forêt de l'avenir, l'analyse spatiale de l'habitat faunique et des forêts anciennes, la reproduction des perturbations naturelles, le changement climatique, l'utilisation et la stabilité des récoltes, les intérêts des Autochtones et le tourisme axé sur les ressources.

La construction de cinq couloirs routiers principaux est proposée dans le PGF 2009-2019. Ces routes primaires donneront accès à des zones de récolte et permettront d'effectuer des traitements sylvicoles au cours de la prochaine décennie. Elles fourniront également un accès à long terme aux éventuelles zones de récolte pendant les 20 prochaines années.

Bien que deux des couloirs mentionnés ci-dessus (le prolongement de la route Lasalle et celui de la route Gooderham) aient été approuvés dans le PGF 2004-2024, la construction n'est pas encore commencée. Ces projets ont donc été inclus dans le PGF 2009-2019. L'équipe de planification a étudié les couloirs et déterminé qu'aucune autre planification n'était nécessaire puisque les couloirs principaux dont la construction est en cours sont conformes au PGF précédemment approuvé. Les 500 mètres de couloirs routiers respectent le tracé qui a été approuvé dans le PGF 2004 et les stratégies de gestion utilisées demeurent les mêmes.

On a fixé le niveau de récolte, ainsi que les critères utilisés dans le choix des zones de récolte (sections 3.8 et 3.9 du PGF), pour la période de 10 ans du plan. Ces critères sont fondés sur des techniques sylvicoles, des modèles et des outils qui déterminent la zone de récolte disponible pour chaque unité forestière de la forêt Nipissing.

L'orientation à long terme de la gestion fournit également un moyen d'évaluer la durabilité de la stratégie de gestion grâce à la mesure et à la surveillance des indicateurs mis au point pour chaque objectif de gestion (section 3.10 du PGF). Ces objectifs de gestion ont été élaborés par l'équipe de planification et le comité local de citoyens de Nipissing et constituent les fondements qui permettront d'obtenir l'état et les bienfaits désirés de la forêt.

### **Unités forestières et principes fondamentaux en matière de sylviculture**

Une unité forestière est un ensemble de peuplements forestiers destinés à des fins de gestion, elle est composée d'espèces semblables qui se développent de manière similaire (tant à l'état naturel qu'en réponse à des traitements sylvicoles) et elle est gérée selon un système sylvicole unique. Constituant l'une des structures de base essentielles de tout plan de gestion forestière, elle sert à décrire et à projeter l'état des forêts dans le PGF.

Les prescriptions de sylviculture propres à chaque unité forestière correspondent à un ensemble de directives ou de méthodes, regroupées sous un principe fondamental en matière de sylviculture. Les composantes d'une prescription sont les suivantes : méthodes de récolte, méthodes d'exploitation, préparation du terrain, régénération et entretien. Pour chacune de ces composantes, il existe une directive ou une méthode précise qui est communément utilisée dans la gestion de chaque unité forestière présente dans la forêt Nipissing. Le principe fondamental de sylviculture qui est privilégié pour chaque unité forestière est décrit ci-dessous.

#### **BW – Bouleau blanc et peuplier**

- Méthode de récolte et d'exploitation : coupe à blanc avec conservation d'arbres à l'aide de la méthode d'exploitation par arbres entiers
- Préparation du terrain : aucune
- Régénération : naturelle grâce aux arbres qui sont conservés après la coupe
- Entretien : aucun

### **BY – Bouleau jaune**

- Méthode de récolte et d'exploitation : coupe d'ensemencement lors d'une bonne année semencière (avec comme objectif la fermeture du couvert de 50 %) à l'intérieur d'un système à deux coupes progressives uniformes avec la méthode d'exploitation par arbres entiers
- Préparation du terrain : aucune
- Régénération : naturelle grâce aux sujets résiduels sur pied
- Entretien : coupe d'amélioration (âge homogène) effectuée généralement en même temps que la récolte

### **HDSEL – Coupe de jardinage de feuillus tolérants**

- Méthode de récolte et d'exploitation : jardinage par pied d'arbre ciblant 20 m<sup>2</sup> de surface terrestre résiduelle (6,6,5,3) avec la méthode d'exploitation par arbres entiers
- Préparation du terrain : aucune
- Régénération : régénération naturelle continue en trouées formées par un seul arbre
- Entretien : coupe d'amélioration (âge homogène) effectuée généralement en même temps que la récolte

### **HDUS – Coupe progressive de feuillus tolérants**

- Méthode de récolte et d'exploitation : coupe d'ensemencement (avec comme objectif la fermeture du couvert de 50 %) à l'intérieur d'un système à deux coupes progressives uniformes avec la méthode d'exploitation par arbres entiers
- Préparation du terrain : aucune
- Régénération : naturelle grâce aux sujets résiduels sur pied
- Entretien : aucun

### **HE – Pruche**

- Méthode de récolte et d'exploitation : préparation et coupe d'ensemencement combinées (avec comme objectif la fermeture du couvert de 60 à 70 %) à l'intérieur d'un système à trois coupes progressives uniformes avec la méthode d'exploitation par arbres entiers
- Préparation du terrain : aucune
- Régénération : naturelle grâce aux sujets résiduels sur pied
- Entretien : aucun

### **LWMX – Forêt mixte en basse terre**

- Méthode de récolte et d'exploitation : coupe d'ensemencement et première coupe combinées (avec comme objectif la fermeture du couvert de 50 %) à l'intérieur d'un système à deux coupes progressives uniformes avec la méthode d'exploitation par arbres entiers
- Préparation du terrain : aucune
- Régénération : naturelle grâce aux sujets résiduels sur pied (conservation de conifères selon la composition du peuplement original)
- Entretien : aucun

### **MCL – Forêt mixte de conifères en basse terre**

- Méthode de récolte et d'exploitation : coupe à blanc avec conservation de tiges et d'arbres semenciers à l'aide de la méthode d'exploitation par arbres entiers
- Préparation du terrain : aucune
- Régénération : naturelle grâce aux arbres qui sont conservés après la coupe
- Entretien : aucun

### **MX – Forêt mixte**

- Méthode de récolte et d'exploitation : coupe à blanc avec conservation de tiges et d'arbres semenciers à l'aide de la méthode d'exploitation par arbres entiers
- Préparation du terrain : aucune
- Régénération : naturelle grâce aux arbres qui sont conservés après la coupe (conservation de conifères sans traitement supplémentaire)
- Entretien : aucun

### **PJ – Pin gris**

- Méthode de récolte et d'exploitation : coupe à blanc avec conservation de tiges à l'aide de la méthode d'exploitation par arbres entiers
- Préparation du terrain : aucune
- Régénération : plantation de pins gris
- Entretien : application d'herbicides aérienne ou au sol

### **PJSB – Forêt mixte de pins gris et d'épinettes noires en haute terre**

- Méthode de récolte et d'exploitation : coupe à blanc avec conservation de tiges à l'aide de la méthode d'exploitation par arbres entiers
- Préparation du terrain : application d'herbicides aérienne ou au sol
- Régénération : plantation d'un mélange d'épinettes noires et de pins gris
- Entretien : application d'herbicides aérienne ou au sol

### **PO – Peuplier**

- Méthode de récolte et d'exploitation : coupe à blanc avec conservation de tiges à l'aide de la méthode d'exploitation par arbres entiers
- Préparation du terrain : aucune
- Régénération : naturelle grâce aux tiges qui sont conservées et qui se multiplient à partir de drageons prenant naissance sur les racines ou les souches, ou des semences qu'elles contiennent
- Entretien : aucun

### **PR – Pin rouge**

- Méthode de récolte et d'exploitation : éclaircie commerciale (permettant d'enlever de 25 à 35 % de la végétation selon l'âge) à l'aide de la méthode d'exploitation par arbres entiers ou tronçonnés
- Préparation du terrain : aucune
- Régénération : aucune
- Entretien : aucun

### **PWST – Arbres semenciers – pin blanc**

- Méthode de récolte et d'exploitation : coupe à blanc avec conservation d'arbres semenciers à l'aide de la méthode d'exploitation par arbres entiers
- Préparation du terrain : préparation mécanique ou chimique du terrain
- Régénération : plantation d'un mélange de pins rouges et blancs et d'épinettes blanches
- Entretien : application d'herbicides aérienne ou au sol, au besoin

### **PWUS – Coupe progressive uniforme de pins blancs – deux prescriptions d'égale valeur**

- Méthode de récolte et d'exploitation : préparation et coupe d'ensemencement combinées (avec comme objectif la fermeture du couvert de 40 %) et première coupe secondaire (avec comme objectif la fermeture du couvert de 20 à 35 %) à l'intérieur d'un système à 3 ou 4 coupes progressives uniformes avec la méthode d'exploitation par arbres entiers dans les deux cas
- Préparation du terrain : scarification mécanique lors de la préparation et de la coupe d'ensemencement combinées, et préparation mécanique ou chimique du terrain lors de la première coupe secondaire
- Régénération : naturelle grâce aux sujets résiduels sur pied, mais avec une plantation supplémentaire à prévoir
- Entretien : application d'herbicides aérienne ou au sol, au besoin

### **SF – Épinette et sapin**

- Méthode de récolte et d'exploitation : coupe à blanc avec conservation de tiges et d'arbres semenciers à l'aide de la méthode d'exploitation par arbres entiers
- Préparation du terrain : Préparation mécanique ou chimique du terrain
- Régénération : plantation d'un mélange d'épinettes blanches et noires
- Entretien : application d'herbicides aérienne ou au sol

### **Objectifs du plan et indicateurs**

Les travaux de l'équipe de planification, du comité local de citoyens de Nipissing et du Groupe de travail autochtone (GTA) à l'égard de l'examen des résultats de l'atelier sur l'état et les bienfaits désirés de la forêt (DFBW) et de la consultation auprès du GTA, ainsi que du manuel de planification de la gestion forestière (MPGF) et des autres guides et lignes directrices applicables en la matière ont permis de cerner 42 objectifs et 61 indicateurs qui représentent plus de 1 000 mesures de la durabilité. L'équipe a fixé un niveau souhaitable, ou une valeur, un écart de valeurs ou une tendance en particulier pour chaque indicateur à atteindre et à maintenir au fil du temps. Avec le niveau souhaitable, on a indiqué une cible, laquelle se traduit par une valeur, un écart de valeurs ou une tendance qu'on associe à un échancier de réalisation. On a identifié un ou plusieurs niveaux souhaitables ou cibles visées pour chaque indicateur. Le niveau souhaitable est censé refléter la façon dont l'équipe de planification interprète les progrès réalisés pour imiter les processus naturels du paysage ou pour respecter un ensemble de valeurs environnementales, économiques ou sociales. La cible peut ou non correspondre au niveau souhaitable d'un indicateur, mais doit rester cohérente avec celui-ci ou favoriser son atteinte. L'équipe de planification a justifié chacun des niveaux souhaitables et des cibles visées, et cette documentation est incluse à la section 6.1.26 du PGF.

Tous les indicateurs qui sont indiqués dans le plan sont quantifiables. L'établissement d'une cible pour chaque objectif de gestion reflète souvent la nécessité d'équilibrer des objectifs de gestion contradictoires. Les cibles peuvent être identiques ou non aux niveaux souhaitables. Le modèle stratégique de gestion forestière (MSGF) a servi à élaborer une stratégie de gestion qui assure l'équilibre dans la réalisation des objectifs connexes de gestion. Afin de mesurer chaque objectif et les indicateurs qui y correspondent, on a attribué à chaque indicateur au moins une mesure. On a fixé des objectifs relatifs à la diversité des forêts, aux valeurs sociales et économiques, à la sylviculture et à la fourniture d'une couverture forestière pour les valeurs qui dépendent de la forêt de la Couronne.

### **Stratégie de gestion**

La stratégie de gestion recherche l'équilibre dans la réalisation des objectifs de gestion. Une séquence d'utilisation du modèle de stratégie de gestion est incluse en format numérique dans le progiciel d'analyse, un complément au PGF. L'élaboration de la stratégie de gestion est appuyée par des conclusions tirées de l'analyse de la portée de l'évaluation et présentée dans le MSGF, ainsi que d'autres formes d'analyses spatiales. Les résultats de la modélisation prévoient le développement de la forêt sur les plans de sa structure et de sa composition, en plus d'indiquer les types et les niveaux d'activités qui seront nécessaires pour réaliser les objectifs de gestion. Les résultats du modèle comprennent les suivants :

- a) État projeté de la forêt de la Couronne disponible pour la production (texte 3.7 et PGF-7);
- b) Habitat projeté pour certaines espèces fauniques (texte 3.7 et PGF-8);
- c) Zone de récolte disponible projetée par unité forestière (texte 3.7 et PGF-9);
- d) Volume de récolte disponible projeté par groupe d'essences (texte 3.7 et PGF-10);
- e) Opérations forestières, dépenses et revenus projetés (texte 3.7 et PGF-11).

### **Réalisation des objectifs**

Un sous-ensemble d'objectifs et d'indicateurs devant être mesurés au fil du temps a été traité à l'aide du MSGF, puis évalué conformément aux exigences de la stratégie de gestion proposée. Au total, 15 objectifs et 26 indicateurs ont fait l'objet d'une évaluation à l'égard de la réalisation de la durabilité du plan. En outre, sept autres objectifs ont été évalués sans le MSGF afin de déterminer le type de nuisance spatiale et l'habitat faunique idéal, en fonction de la zone de récolte privilégiée choisie. L'étude de ces sept objectifs se poursuivra jusqu'à ce que les zones sélectionnées pour les opérations forestières soient instaurées et approuvées dans le plan final.

On a évalué la réalisation des objectifs de gestion individuels en se fondant sur les résultats obtenus à la suite de la modélisation forestière effectuée pour la stratégie de gestion, sur les évaluations spatiales préliminaires et sur d'autres composantes du plan, et ce, jusqu'à l'étape quatre de la consultation publique comprise dans le processus de planification de la gestion forestière. On trouvera un ensemble précis d'objectifs de gestion et d'indicateurs, ainsi que l'évaluation complète de la réalisation des objectifs, dans le PGF-13 et à la section 3.10 du plan.

## **Détermination préliminaire de la durabilité**

Le 21 janvier 2008, l'équipe de planification et le comité local de citoyens de Nipissing obtenaient le document traitant de la détermination préliminaire de la notion de durabilité de l'orientation à long terme prévue pour la gestion. L'orientation stratégique du plan a été présentée au directeur régional le 29 février 2008. L'examen public de l'orientation à long terme et de la stratégie de gestion a offert à la population l'occasion de formuler des commentaires à l'étape 2, soit l'examen des propositions d'orientation à long terme de la gestion. Une fois que les modifications ont été apportées à la suite des commentaires du public et de l'examen mené par le MRN, le directeur régional de la Région du Nord-Est du MRN a procédé à l'acceptation préliminaire de l'orientation à long terme en matière de gestion, le 17 avril 2008. Peu de temps après, le même mois, l'étape trois, soit la première étude concernant le centre de renseignements sur les travaux privilégiés, s'est déroulée dans quatre collectivités de l'unité de gestion, avec des périodes de commentaires s'étendant sur 60 jours.

## **Opérations forestières planifiées**

La section 4.0 du PGF décrit les opérations forestières qui seront exécutées les cinq premières années. Le texte des sections suivantes contient un résumé des opérations choisies, lesquelles touchent les activités de récolte, les activités de régénération et d'entretien, la planification des routes, les recettes et les dépenses relatives aux opérations, ainsi que la surveillance et l'évaluation des opérations. Les zones choisies pour l'exécution des travaux, de même que les secteurs pouvant faire l'objet d'une régénération et d'un entretien, sont indiqués sur les deux cartes-index se trouvant à l'annexe D du présent document, ainsi qu'à pleine échelle, à la section 6.1.2 du PGF. Les couloirs routiers primaires et secondaires choisis dans le plan 2009 sont indiqués sur une série de cartes se trouvant à l'annexe E du présent document, ainsi qu'à la section 6.1.2 du PGF.

## **Zone de récolte**

La section 4.3 du PGF présente les activités de récolte qui sont prévues durant la première période de cinq ans (2009-2014) et celles qui sont privilégiées pour la deuxième période de cinq ans (2014-2019). La zone de récolte disponible projetée contenant le secteur où un entretien est effectué en mi-rotation selon le MSGF (éclaircie commerciale de plantations de pins rouges) et la zone de récolte prévue pour la période de dix ans ont une superficie totale respective de 91 144 ha et de 91 027 ha. Les zones de récolte choisies ne dépassent pas la zone de récolte disponible de l'unité forestière. Le tableau 1 ci-dessous présente les zones de récolte disponibles, prévues, planifiées et d'urgence pour le PGF.

Les zones de récolte planifiées comptent pour un peu moins de la moitié de la superficie prévue, soit 43 607,8 hectares. L'équipe de planification a établi une cible qui permettait une certaine souplesse entre les périodes, de façon à tenir compte des réalités opérationnelles en matière d'attribution de blocs sur une période de dix ans. Pour le reste des zones de récolte prévues, soit 51 %, la planification nécessaire des routes et des secteurs préoccupants est terminée, mais le tout sera confirmé à l'équipe ou des changements y seront apportés au besoin lorsque la planification de la phase II et la consultation publique qui y est associée seront terminées (la consultation est prévue pour 2012).

**Tableau 1 : Zones de récolte disponibles, prévues, planifiées et d'urgence**

Unité forestière	Zone de récolte (ha)			
	Disponible 10 ans	Prévue 10 ans	Planifiée 5 premières années	Zone d'urgence
<b>BW</b>	8 362	8 361,9	4 201,7	1 768
<b>BY</b>	1 972	1 971,5	1 062,8	378
<b>HDUS</b>	14 521	14 520,0	6 325,4	2 390
<b>HE</b>	2 605	2 603,1	1 011,7	276
<b>LWMX</b>	1 830	1 830,0	890,7	914
<b>MCL</b>	1 429	1 428,1	827,9	467
<b>MW</b>	7 474	7 472,9	3 676,9	2 113
<b>PJ</b>	815	813,1	352,4	251
<b>PJSB</b>	2 323	2 323,9	954	697
<b>PO</b>	4 243	4 243,6	1 991,8	949
<b>PR</b>	1 069,0	964,1	499,3	381
<b>PWST</b>	3 717	3 715	1 971,2	1 119
<b>PWUS</b>	12 403	12 399,8	6 116,3	3 160
<b>SF</b>	9 941	9 939,2	4 872,0	1 584
<b>HDSEL</b>	18 440	18 441,3	8 854,0	3 010
<b>Total</b>	<b>91 144,0</b>	<b>91 027,5</b>	<b>43 607,8</b>	<b>19 458</b>
Source	PGF-15		PGF-20	

Le sujet des coupes à blanc planifiées est abordé à la section 4.3.4 et résumé au tableau PGF-16 du PGF. On explique également pourquoi certaines coupes sont effectuées sur des superficies de plus de 260 ha. Selon le manuel MPGF, on exige que le PGF atteigne un ratio égal ou supérieur à 90 % des coupes à blanc au cours de la première phase de 5 ans pour que les territoires coupés à blanc ne mesurent pas plus de 260 hectares. Au cours de la première phase de 5 ans du présent plan, 90 % des coupes à blanc planifiées (soit 163 coupes) sont effectuées sur des superficies inférieures à 260 hectares, tandis que les autres 10 % (soit 18 coupes) sont effectuées sur des territoires de plus de 260 hectares. Généralement, la majorité des coupes à blanc pratiquées dans la forêt comprennent plusieurs unités forestières et sont souvent mélangées avec d'autres pratiques sylvicoles, comme celles des arbres semenciers, de la coupe progressive et de la coupe de jardinage. Il a été nécessaire d'inclure des coupes à blanc sur des terrains de grandeurs différentes pour respecter d'autres objectifs liés aux modèles de paysage et pour simuler des perturbations naturelles. Le terrain qui fera l'objet de la plus vaste coupe à blanc mesure 2 752 hectares. Cette coupe se fera sur une zone de récolte planifiée de 934 ha et sur 1 818 ha d'un terrain ayant déjà été coupé à blanc, selon d'anciens plans. La taille moyenne des superficies qui seront coupées à blanc selon le plan 2009 est de 158,5 hectares.

Le PGF 2009 n'indique actuellement aucune zone de récolte en surplus.

### **Volume de récolte**

Le volume de récolte prévu pour la période de 10 ans est de 7 367 533 m<sup>3</sup>, soit 4 037 709 m<sup>3</sup> de feuillus et 3 329 824 m<sup>3</sup> de conifères. Ces renseignements sont expliqués en détail dans les tableaux PGF-17 et PGF-18 se trouvant à la section 9.0 du PGF.



Le volume disponible projeté dans le modèle de gestion forestière est constitué de 4 076 000 m<sup>3</sup> de feuillus, ce qui représente un écart de 1,4 % par rapport aux niveaux prévus. Un volume de 3 364 200 m<sup>3</sup> de conifères représente un écart de 1,8 % par rapport aux niveaux prévus. Le volume prévu est en moyenne d'environ 81 m<sup>3</sup>/ha, ce qui représente une augmentation d'environ 4 m<sup>3</sup>/ha par rapport au PGF 2004. Cette valeur correspond davantage à l'analyse du volume de récolte réel qui figure dans les derniers rapports annuels.

Le tableau PGF-18 de la section 9.0 du PGF indique le bois qui est utilisé et inutilisé par groupe de titulaires de licence dans le présent plan. Le tableau PGF-19 indique l'utilisation du bois par scierie pour le plan. Ces deux tableaux révèlent un volume excédentaire (soit environ 35 000 m<sup>3</sup>/an) en thuya, autre conifère, pruche, bouleau jaune et autre feuillu. Le conifère non utilisé est destiné à la fois à la pâte et aux billes de sciage, tandis que le feuillu non utilisé est destiné à la pâte seulement.

Comme l'indique le tableau PGF-19, tous les engagements en matière d'approvisionnement en bois pris par le MRN seront respectés, sauf deux. Pour combler la pénurie de billes de bouleau de sciage, on a utilisé des billes de feuillus tolérants afin de respecter l'entente d'approvisionnement prise avec la scierie Tembec de Mattawa, en Ontario. À l'exception des billes de sciage de bouleau blanc, le bois qu'utilise la scierie de Tembec provient de la forêt Nipissing et est acheté sur le marché libre. Les directives concernant le bois et les achats effectués sur le marché libre pour les scieries Tembec à Mattawa et à Témiscaming sont plus compliquées. Certaines essences et certains produits sont, contrairement à ce qui était prévu, impossibles à obtenir sur le territoire exploité traditionnellement par Tembec. On peut toutefois compenser ces manques en effectuant des achats sur le marché libre ou en remplaçant l'essence manquante par une autre et, ainsi, répondre entièrement à la demande des deux scieries.

Bien que la totalité du bois de placage à base de feuillus tolérants provenant de l'approvisionnement soit envoyée à la société Columbia Forest Products de Rutherglen, en Ontario, l'offre accuse un manque d'environ 11 000 m<sup>3</sup> par rapport à la demande pour la période de 10 ans. On s'attend à ce que la pénurie de bois de placage que connaît la société Columbia Forest Products continue durant les années à venir. Toutefois, le protocole d'accord que la société NFRM a conclu avec la Columbia Forest Products vise à « rendre disponible toutes les grumes de placage à base de bouleau blanc et de feuillus ». Cette mesure assurera à la Columbia Forest Products que tout le volume de bois disponible sera livré à sa scierie de Rutherglen. Dans le même ordre d'idées, le protocole d'accord conclu avec la société Grant Forest Products vise à « vendre tous les volumes de bois de bouleau non destiné au placage » afin que l'engagement actuel concernant l'approvisionnement en bois soit respecté.

La majorité des ententes d'approvisionnement contribuent à la stabilité à long terme des scieries. Le résultat indiqué au tableau PGF-19 a été obtenu en remplissant d'abord les engagements en matière d'approvisionnement, tels qu'ils sont décrits dans une lettre provenant du bureau du MRN de la Région du Nord-Est, et en attribuant ensuite tout volume restant à la demande du marché libre établie par l'équipe de planification, grâce au groupe de travail sur l'utilisation du bois.

Les installations du Québec consomment traditionnellement 28 % du volume produit par la forêt Nipissing. L'usine de Tembec à Témiscaming représente le seul utilisateur de bois rond d'importance. On a déterminé qu'un petit volume de bois pouvait être envoyé aux installations de la province de Québec. Il est important de respecter cette demande sur le marché libre pour atteindre les niveaux de pleine utilisation et c'est pour cette raison qu'elle a été intégrée au plan.

À l'exception du bois destiné à la scierie de Tembec à Témiscaming, laquelle est soumise à une entente d'approvisionnement reconnaissant l'acheminement du bois de la Couronne à l'extérieur de l'Ontario, tout bois expédié au Québec doit d'abord être offert aux scieries ontariennes (comme l'exige la procédure de la Région du Nord-Est concernant l'envoi de billes à l'extérieur de la province). La société NFRM préférerait que les récoltes soient entièrement utilisées en Ontario, mais le bois envoyé au Québec contribue à accroître le degré d'exploitation de la forêt et à préserver les niveaux actuels d'emploi pour les titulaires de permis. Si une nouvelle demande de fibre ligneuse provenant de l'Ontario nécessite l'expédition de bois provenant de la forêt Nipissing, la priorité sera accordée à cette installation.

### **Zone d'urgence et volume**

Au cours de la période de dix ans du PGF, il se pourrait qu'une partie de la zone de récolte planifiée ne soit plus disponible pour la récolte en raison de circonstances imprévues, comme les tempêtes, les incendies, les dommages causés par les insectes ou la maladie. Les zones d'urgence pourront alors combler les besoins dans de telles circonstances. Dans le PGF suivant, il arrive souvent qu'on attribue à certaines zones d'urgence le titre de zone de récolte régulière. Les zones d'urgence sont identifiées et indiquées sur les cartes des activités, à la section 6.1.2, tandis que la liste des peuplements dans les zones d'urgence est fournie à la section 6.1.14 du plan.

Le tableau PGF-20, à la section 9.0, indique le nombre de zones d'urgence par unité forestière et par classe d'âge, de même que les volumes de conifères et de feuillus qui y sont associés. Le volume total de récolte d'urgence équivaut à 1 607 348 m<sup>3</sup>, ce qui comprend tant les volumes de conifères que de feuillus, qui s'élèvent respectivement à 814 354 m<sup>3</sup> et à 876 697 m<sup>3</sup>.

Le plan indique que les zones d'urgence couvrent une superficie de 19 458 ha, ce qui représente deux ans (soit 20 %) dans la zone de récolte disponible. Dans une unité forestière, on vise généralement à atteindre ou à dépasser cette valeur de deux ans.

### **Recettes et dépenses**

Le tableau PGF-24 résume les prévisions des recettes et des dépenses en matière de sylviculture pour la forêt Nipissing, aux phases 1 et 2 de la période de planification de 10 ans. Les prévisions des recettes comprennent une estimation de l'argent tiré des droits de coupe. On a évalué les droits de coupe en multipliant les droits actuels par les volumes de récolte prévus pour chaque essence (tableau PGF-17). Les droits de coupe et les taux de régénération sont établis d'après les taux de juillet 2007 affichés tous les mois dans le site Web du MRN. Les taux utilisés dans le modèle se trouvent dans le progiciel d'analyse du PGF. Pour les billes de bois dur et celles de pin rouge et blanc, on a estimé la classe du bois fendu selon les proportions de produits utilisées dans la modélisation, et ce, de façon cohérente avec les hypothèses formulées pour élaborer les proportions de produits utilisés pour prévoir l'utilisation du bois dans les tableaux PGF-18 et PGF-19, à la section 9.0 du PGF.

S'ils sont ajoutés aux niveaux de récolte prévus par essence, les actuels droits de coupe des forêts de régénération produisent un revenu suffisant pour mettre en œuvre le programme de régénération planifié. Le climat économique actuel et la situation du marché dans le secteur nous amènent à faire un examen rigoureux de tous les coûts d'exploitation. La société NFRM et les actionnaires examineront de près les taux actuels de régénération en les comparant au programme de régénération afin de veiller à ce que les taux correspondant à chaque espèce d'arbre et à chaque produit soient compatibles avec les dépenses liées à la régénération et nécessaires à l'entretien du peuplement. Il se peut que ce processus permette de trouver des moyens d'assurer un équilibre des taux. Dans un tel cas, la société NFRM amorcera une discussion avec le MRN.

### **Activités de régénération et d'entretien**

Les traitements de régénération qui sont proposés pour les cinq premières années du plan comprennent les suivants :

- une régénération naturelle dans les systèmes de coupe à blanc, de coupe progressive et de coupe de jardinage, pour un total de 31 691 hectares;
- des activités de plantation dans les zones de récolte régulières, pour un total de 7 245 hectares;
- des activités de plantation dans des zones de perturbation naturelle (forêt récupérée grâce à un programme du Fonds de réserve forestier), pour un total de 503 hectares;
- aucune reprise de traitement n'est actuellement planifiée;
- des traitements supplémentaires dans les unités forestières HE, PWUS, SF, MW, MCL, HDSEL et HDUS, pour un total de 2 731 hectares.

Les traitements visant la préparation de terrains qui sont proposés pour les cinq premières années du plan comprennent les suivants :

- des traitements mécaniques, pour un total de 6 549 hectares;
- des traitements chimiques par voie aérienne, pour un total de 3 064 hectares;
- des traitements chimiques au sol, pour un total de 2 743 hectares;
- le brûlage de déchets forestiers sur une superficie estimée à 647 hectares.

Les traitements d'entretien qui sont proposés pour les cinq premières années du plan comprennent les suivants :

- un entretien manuel de plantations se trouvant sur des terrains récoltés et ayant subi des perturbations naturelles, pour un total respectif de 819 et de 75 hectares;
- des traitements chimiques par voie aérienne sur des plantations se trouvant sur des terrains récoltés et ayant subi des perturbations naturelles, pour un total respectif de 2 493 et de 30 hectares;
- des traitements chimiques au sol sur des plantations se trouvant sur des terrains récoltés et ayant subi des perturbations naturelles, pour un total respectif de 1 390 et de 150 hectares;
- des brûlages dirigés très complexes, sur environ 25 hectares;
- une amélioration des peuplements en même temps que des activités de récolte pour les systèmes sylvicoles à structure équiennne (les unités forestières HDUS et BY), pour un total de 1 395 hectares;

- une amélioration des peuplements en même temps que des activités de récolte pour les systèmes sylvicoles à structure inéquienne (l'unité forestière HDSEL), pour un total de 1 395 hectares.

La sélection des zones pouvant faire l'objet d'une régénération et d'un entretien n'est pas obligatoire pour qu'elles soient précisément identifiées comme telles, contrairement à ce qui est exigé dans le cas des zones destinées à la récolte. Sur la carte synthèse, les zones où l'on devrait pratiquer des activités de régénération et d'entretien sont plus nombreuses que prévu. Le choix final des zones et la détermination des traitements à pratiquer seront effectués à l'étape de l'élaboration du calendrier de travail annuel.

## **Routes**

Tous les renseignements relatifs aux routes existantes, primaires, secondaires et opérationnelles sont indiqués à la section 4.5 du PGF, y compris les constructions de routes prévues (sur dix ans) et planifiées (sur cinq ans) ainsi que les stratégies de gestion d'utilisation pour chacune. Le tableau PGF-22 présente des détails concernant tous les renseignements relatifs aux routes pour une période de dix ans. Les constructions de routes planifiées, les responsabilités liées à la surveillance et à l'entretien, les exigences en matière de contrôle des accès routiers et l'éventuelle gestion de l'utilisation de ces routes sont indiquées dans le tableau. Les couloirs routiers primaires et secondaires choisis dans le plan 2009 sont indiqués sur une série de cartes se trouvant à l'annexe E du présent document, ainsi qu'à la section 6.1.2 du PGF.

### **Routes actuelles**

Les réseaux routiers primaires et secondaires qui existent actuellement sont indiqués au tableau « Routes actuelles » de la section 6.1.12. Ce tableau décrit les activités d'entretien, de surveillance, de contrôle des accès, ainsi que les plans d'abandon et de fermeture pour les périodes de cinq ans. La section 6.1.12 présente en détail les stratégies de gestion de l'utilisation qui ont été abordées plus haut. Une suite de cartes générales indique l'emplacement des réseaux routiers qui existent actuellement. Ces cartes se trouvent à la section 6.1.2.9. La section 2.3 du plan présente les conclusions du groupe de travail sur les routes et discute des responsabilités relativement aux routes.

L'industrie forestière n'utilise pas tous ces réseaux routiers. Ces routes seront évaluées durant la période couverte par le présent PGF. Si elles respectent les normes provinciales, l'industrie proposera de transférer la responsabilité de leur surveillance et de leur entretien au MRN. Si l'ensemble ou une partie de ces routes ne respecte pas les normes provinciales, ces routes demeureront alors la responsabilité du titulaire du permis. Dans un tel cas, celui-ci aura l'obligation de réparer les routes ou les ponts de façon à respecter les normes provinciales avant de pouvoir demander de nouveau leur transfert au MRN.

### **Routes opérationnelles**

Les routes opérationnelles sont situées à l'intérieur des limites d'un secteur d'exploitation. Ce sont des infrastructures temporaires qui permettent l'accès aux zones faisant l'objet d'activités de récolte, de régénération et d'entretien. Normalement, les routes opérationnelles ne sont plus entretenues dès le moment où elles ne sont plus nécessaires aux fins de la gestion forestière.

Le tableau PGF-22 énumère les réseaux de routes opérationnelles qui devront être construits durant la période de dix ans du PGF.

### **Routes secondaires**

Les routes secondaires partent des routes primaires ou d'autres routes secondaires, ou bien de nouvelles routes primaires proposées. Si une nouvelle route doit être construite pour donner accès à un secteur d'exploitation, pour le traverser ou pour relier différents secteurs, la route sera classée comme une route secondaire.

On projette de construire dix routes secondaires durant la période du plan, pour un kilométrage total de 56,6 km. Cinq de ces routes seront construites durant la première partie du PGF, pour un kilométrage total de 28,3 km. Les routes secondaires et la distance sur laquelle on prévoit les construire pendant la première période de cinq ans du plan sont indiquées ci-dessous :

- Route du canton Field (4,8 km)
- Route du lac Gwynfa (4,5 km)
- Route du lac Scud (6,0 km)
- Prolongement de la route du lac Sobie (6,8 km)
- Route du lac Spider (6,2 km)

### **Routes primaires**

Servant d'accès principal à la forêt, les routes primaires sont construites, entretenues et empruntées à titre de réseau routier principal. La construction de six couloirs routiers principaux est proposée dans le PGF 2009-2019. Ces routes donneront accès à des zones de récolte et permettront d'effectuer des traitements sylvicoles au cours des 10 prochaines années. Elles fourniront également un accès à long terme aux éventuelles zones de récolte pendant les 20 à 30 prochaines années.

Bien que la construction de deux des couloirs mentionnés ci-dessus (le prolongement de la route Lasalle et celui de la route Gooderham) ait été approuvée dans le PGF 2004-2024, ces couloirs sont inclus dans le PGF 2009-2019 étant donné que la construction n'est pas encore commencée. Aucune autre planification n'est nécessaire puisque les couloirs primaires reportés correspondent à l'ancien PGF approuvé. Les 500 mètres de couloirs routiers respectent le tracé qui avait été approuvé et les stratégies de gestion utilisées demeurent les mêmes.

Les quatre derniers couloirs routiers sont de nouvelles propositions. Voici la liste des six routes primaires et la distance sur laquelle elles seront construites :

- Route du ruisseau Ottertail (3,7 km)
- Route du lac Schell (12,0 km)
- Route Odorizzi (19,9 km) – réfection
- Route du lac Sand (11,3 km) – réfection
- Prolongement de la route Lasalle (7,7 km)
- Prolongement de la route Gooderham (10,5 km)

Pour chaque nouveau couloir routier primaire, une analyse environnementale, qui est indiquée à la section 6.1.12 du plan, comprend une description du couloir, ses avantages et ses inconvénients, la stratégie de gestion de l'utilisation de la route, ainsi que l'analyse des coûts.

## **Surveillance et évaluation**

Le programme de surveillance et d'évaluation portera principalement sur l'inspection des opérations forestières, le suivi de l'efficacité des soins sylvicoles, la surveillance des exceptions, l'évaluation du reboisement et la surveillance de l'état des routes et des ponts.

Il existe essentiellement deux exceptions aux guides de sylviculture pour lesquelles un programme de surveillance particulier est nécessaire. Ce sont le débardage des arbres entiers aux branches délicates, coupés dans un système de coupe d'ensemencement intégré à un système de coupe progressive, comme dans les unités forestières PWUS, LWMX, HE, HDUS et BY, ainsi que la mise en place du système de coupe à blanc au moyen d'une méthode de coupe en bandes dans l'unité forestière HDUS.

La section 6.1.11 du plan comprend les méthodologies, le moment et la durée de la surveillance, la documentation et la communication des résultats, ainsi que l'occasion pour les membres du CLC de participer à la collecte des données dans le cadre du programme de surveillance de ces exceptions.

## **Détermination de la notion de durabilité**

Selon le tableau PGF-13, la grande majorité des 61 indicateurs de la durabilité évalués à cette étape de l'élaboration du plan avaient atteint les niveaux souhaitables ou faisaient des progrès à cet égard. Les raisons pour lesquelles les cibles visées ne correspondent pas aux niveaux souhaitables sont expliquées et des analyses additionnelles ont été menées pour s'assurer que la durabilité de la forêt n'a subi aucune incidence négative.

Dans tous les cas, les indicateurs qui ne correspondent pas aux niveaux souhaitables découlent de l'état actuel de la forêt (fossé entre les classes d'âge, qui limite l'approvisionnement en bois à moyen terme) ou de la considération d'objectifs multiples (restriction de l'approvisionnement en bois par rapport à certains objectifs écologiques). Dans les cas où les indicateurs ne s'approchent pas des niveaux souhaitables, on a fourni des explications.

L'analyse socioéconomique menée aux fins de la stratégie de gestion proposée a permis d'examiner la diminution de 9 % des réserves de bois d'œuvre par rapport au dernier plan de gestion forestière approuvé (2004) et de conclure qu'elle ne devrait avoir aucune incidence à court terme sur l'emploi, car les niveaux de récolte ont toujours été inférieurs à ceux prévus. Il importe cependant de souligner que la réduction des réserves de bois d'œuvre qui est prévue pour les quatre ou cinq prochaines périodes de planification pourrait mettre à rude épreuve les emplois liés à la forêt si les ressources sont pleinement exploitées. Les tendances récentes révèlent une intensification de l'utilisation du bois de la forêt Nipissing.

Tout bien considéré, l'équipe de planification conclut que les objectifs du plan sont en voie d'être atteints et que des progrès sont réalisés à l'égard de l'état et des bienfaits désirés de la forêt. La détermination de la durabilité aux fins du plan de la gestion forestière a été effectuée. Le plan continue de prendre en considération la flore, la faune, l'eau, le sol, l'air et les valeurs sociales et économiques, y compris les valeurs récréatives et patrimoniales, de l'unité de gestion.

La version finale du plan a été présentée au CLC le 16 décembre 2008.

## **Annexe A : RÉSUMÉ du RAPPORT du CLC**

### **PHASE 1 – ÉTAPE 5**

**par Lorence Reed (membre du CLC, représentant auprès de l'équipe de planification)**

Le CLC a pris une part active au processus de planification. Lorence Reed, membre du CLC, a assisté à toutes les rencontres de l'équipe, sauf une. L'auteur du plan a apporté son entière collaboration et a assisté à huit réunions du CLC afin de présenter, d'examiner ou d'aborder des aspects du plan en préparation. Les membres du CLC ont participé à plusieurs groupes de travail.

Ils ont reçu une formation sur le processus de planification ainsi que sur plusieurs autres sujets durant tout le processus. Une liste des formations qu'ils ont suivies est indiquée dans le Rapport du CLC et consignée par écrit dans le compte rendu des réunions du comité.

La plupart des membres du CLC ont participé à la réunion portant sur l'état et les bienfaits désirés de la forêt et ils ont exposé sans détour en quoi consistent les intérêts du secteur qu'ils représentent. Des discussions, où l'on s'est exprimé librement et ouvertement, ont porté sur des enjeux tels que le changement climatique, les routes, le bilan du carbone, les secteurs préoccupants et d'autres sujets indiqués dans le rapport.

Le CLC a eu l'occasion d'interagir avec le public par l'intermédiaire de présentations, de kiosques d'information, de communiqués et d'entrevues avec les médias et il a été présent à tous les centres d'information.

Aucune procédure de règlement de différends n'a dû être appliquée.

En général, le CLC est satisfait du processus de planification et de la formation que les membres ont reçue.

Le CLC est généralement satisfait du fait que le plan est équilibrée en ce qui concerne les valeurs et les intérêts, lesquels sont nombreux et variés dans la forêt Nipissing.

## **Annexe B : Règlement de différends**

Lorsqu'il est impossible de résoudre des divergences dans les réunions et les pourparlers avec l'équipe de planification, on a recours à un processus officiel de règlement des différends. Le groupe ou le particulier en question doit d'abord remettre à l'auteur du plan une description écrite de la nature de l'enjeu et proposer une solution.

L'auteur du plan rencontre alors la partie concernée pour tenter de résoudre la question. S'il est impossible de parvenir à un règlement, la question est déférée au niveau hiérarchique supérieur, soit celui du chef de district du MRN et, au besoin, à celui du directeur régional du MRN. Si le processus officiel de règlement des différends ne permet toujours pas d'arriver à une entente, la partie concernée peut en appeler de la décision du directeur régional du MRN en demandant au chef de la Direction des évaluations et des autorisations environnementales du ministère de l'Environnement d'entreprendre une évaluation environnementale distincte sur certaines activités proposées de gestion forestière.



## **Annexe C : Sommaire des principaux différends**

### **Introduction**

Le présent sommaire vise à expliquer les travaux accomplis par l'équipe de planification et les enjeux auxquels elle a été confrontée lors de l'élaboration du PGF 2009 de la forêt Nipissing. Il est souvent délicat d'aborder la question des différends dans un document de nature publique, lorsque certains particuliers ou groupes peuvent se sentir critiqués. Toutefois, la présente section ne vise aucunement à blâmer qui que ce soit; il s'agit plutôt ici de mettre en lumière la capacité des membres de l'équipe de planification à résoudre les différends et à aller de l'avant.

### **Lacs à chalets**

Le groupe de travail axé sur les secteurs préoccupants a eu du mal à établir une prescription visant à protéger les lacs à chalets. Dans le PGF 2004, une seule association de propriétaires de chalet (sur le lac Papineau) a demandé une prescription spéciale relativement aux secteurs préoccupants. En rétrospective, on a élaboré une prescription plutôt généreuse qui comprenait une ligne de crête protégée, afin de préserver la beauté des lieux, et une restriction quant au moment où les activités forestières seraient pratiquées de façon à réduire les bruits liés à ces activités durant l'été.

Pour le groupe de travail du PGF 2009 axé sur les secteurs préoccupants, la question qui se posait était de savoir si la prescription du lac Papineau devait être appliquée à tous les lacs à chalets se trouvant dans la forêt Nipissing (même s'il n'y avait aucune obligation formelle de le faire). L'autre question a été la suivante : Combien de chalets devait-il y avoir autour d'un lac pour que celui-ci soit considéré comme un lac à chalets, et la prescription s'appliquait-elle à un lac ne comportant qu'un seul chalet? Le groupe a soulevé d'autres questions au fur et à mesure que le processus avançait. En quoi devrait consister la restriction concernant le moment où les activités forestières peuvent être pratiquées si l'on sait que, sur l'eau, les bruits liés à l'exploitation forestière peuvent être entendus à 6 km de distance? Pourquoi traiter les chalets différemment des résidences permanentes qui sont situées sur les limites des terres de la Couronne? Le fait qu'une personne puisse se payer le luxe d'avoir une propriété au bord de l'eau lui donne-t-il le droit à un traitement spécial?

Trois prescriptions ont été élaborées, mais le groupe de travail n'a pas pu arriver à un consensus pour déterminer laquelle choisir. L'équipe de planification s'est alors saisie du problème en élaborant une nouvelle prescription selon laquelle une protection supplémentaire (en plus des prescriptions ordinaires touchant les secteurs préoccupants où l'on trouve des eaux froides et tièdes) serait envisagée uniquement pour les lacs où les propriétaires de chalet disposent d'un programme dynamique d'intendance au chapitre, notamment, de la protection des berges, de la remise en état des habitats de poissons (avec l'approbation préalable du MRN), d'un programme de surveillance des fosses septiques, etc. La nouvelle prescription a ensuite été présentée au CLC. Les membres du CLC ayant indiqué qu'il fallait éviter de limiter la prescription aux « associations établies de propriétaires de chalet », cette précision a été ajoutée au libellé final. En effet, le CLC a émis l'hypothèse voulant que le mot « établi » empêcherait de nouvelles

organisations de se former et que les mots « associations de propriétaires de chalet » limiteraient l'application de la prescription à des entités juridiques légales plutôt qu'à tout groupe de propriétaires de chalet. La modification du libellé a été apportée dans la prescription finale proposée.

### Routes primaires

Presque toute la population de Restoule s'objecte aux plans de débardage du bois dans leur collectivité. L'équipe de planification a tenu deux réunions avec la collectivité, en plus des deux centres d'information requis par le manuel MPGF, pour discuter du plan de gestion forestière et en particulier, de l'accès forestier au coin sud-ouest de l'unité de gestion. Après l'examen de toutes les autres options et en considération de toutes les répercussions, le couloir principal du lac Durrell (lac Porter) partant de la route Hawthorne reste le chemin le mieux adapté pour permettre l'accès au hangar à bois situé à l'ouest de la collectivité. La collectivité a franchi toutes les étapes du processus de règlement des différends.

Dans sa décision finale, le directeur régional a chargé l'équipe de planification de supprimer le couloir du lac Durrell, tel qu'il est indiqué dans la version approuvée du plan de gestion forestière. Pour obtenir de plus amples détails sur la décision finale, se reporter à la documentation fournie dans le plan au sujet du règlement des différends.

L'équipe de planification s'attend à ce que les travaux qui seront menés dans cette zone de la forêt posent un problème pendant toute la mise en œuvre du plan de gestion forestière.

### Connectivité

Des environmentalistes locaux ont exprimé des inquiétudes du fait qu'on ait omis d'aborder la notion de « connectivité » dans les objectifs du plan. Ils souhaitent que des couloirs de déplacement nord-sud soient réservés à des voies de migration. Ce groupe considère que la connectivité est un enjeu important, particulièrement si l'on tient compte des répercussions du changement climatique sur l'habitat faunique. L'équipe de planification a discuté de cette question à au moins trois reprises et au moins deux fois avec le CLC. On en a conclu que l'actuel ensemble de prescriptions relatives aux secteurs préoccupants assurerait une certaine connectivité mais qu'il était impossible, selon le plan, de connecter la partie sud à la partie nord de la forêt en raison de la longue bande est-ouest de terrains privés longeant le corridor de la route 17 et le lac Nipissing. En outre, les scientifiques du MRN qui ont été consultés ne voyaient pas la nécessité d'assurer la connectivité dans la forêt Nipissing. Ils sont d'avis que la question de la connectivité est plus préoccupante dans le Sud de l'Ontario, où la forêt n'est présente qu'en parcelles éparses et isolées. L'équipe de planification craint également que l'augmentation de la connectivité expose la forêt à un risque accru d'infestation d'insectes envahissants comme le longicorne asiatique et l'agrile du frêne.

### Vieux peuplements

Le groupe de travail axé sur les vieux peuplements qui a été mis sur pied dans le cadre de l'élaboration du PGF 2004 a été incapable de résoudre plusieurs questions. Quelle superficie doit avoir une parcelle de forêt ancienne pour être fonctionnelle? Comment les vieux peuplements doivent-ils être répartis sur le plan spatial dans la forêt? En préparation du PGF 2009, la société NFRM a accepté de servir de zone d'essai pour le Guide des paysages afin de répondre à ces questions et d'en intégrer les réponses au PGF 2009. Malheureusement, le Guide des paysages n'a pas été finalisé et l'orientation proposée dans l'ébauche du document (qui regroupait des parcelles de peuplements mûrs et surannés) ne présentait pas les réponses nécessaires. À la fin, le groupe de travail axé sur les vieux peuplements a décidé de diviser la forêt en quatre quadrants (avec pour base les corridors formés par les routes 11 et 17) et établi une cible pour maintenir ou augmenter le nombre actuel de vieux peuplements dans chaque quadrant à l'échéance du plan, en 2019. L'équipe a également fixé un objectif pour augmenter la taille moyenne et la fréquence totale des parcelles existantes de forêt ancienne d'ici la fin du plan, en 2019.

#### *Loi sur les ressources en agrégats*

Les dernières modifications apportées à la *Loi sur les ressources en agrégats* concernant les puits d'agrégats de catégorie 9 et 14 limitent l'extraction de l'agrégat à l'intérieur de 15 mètres d'un secteur préoccupant. Le nouveau manuel PGF définit la notion de secteur préoccupant de façon à inclure les restrictions concernant le temps. La société NFRM compte de nombreuses prescriptions relatives aux secteurs préoccupants; elles sont intégrées dans les 34 ententes d'intendance des ressources avec les pourvoiries afin de limiter les opérations forestières durant l'été et l'automne. À l'heure actuelle, même si les exploitants d'entreprises touristiques locales ne s'objectent pas à la construction de routes à l'extérieur des restrictions de temps, nous ne sommes pas en mesure de localiser dans ces secteurs les sources d'approvisionnement en agrégats ni même en sable pour l'épandage hivernal.

Cette question a été soulevée dès le début du processus par la société NFRM. Le MRN a reconnu le problème, mais en ce qui a trait à cette présentation de l'ébauche du plan, le libellé du règlement n'a pas été changé.

## **Annexe F : Calendrier des dernières occasions de consultations publiques officielles**

Examen public du PGF approuvé par le MRN  
○ début : février 2009



**Révision du  
plan de gestion forestière  
2009 – 2019  
pour la forêt Nipissing**



*Feuille de commentaires*

Date	
Nom	
Adresse <input type="checkbox"/> (Cochez la case si vous souhaitez figurer sur la liste de distribution concernant ce plan de gestion forestière.)	
Affiliation/Organisation	
Téléphone	
Indiquez une adresse électronique si vous souhaitez qu'on communique avec vous par courriel (il est à noter qu'il faut donner une adresse postale pour recevoir de la correspondance sous forme électronique).	

Avez-vous des commentaires concernant notre plan de gestion forestière?

Vous pouvez aussi transmettre vos commentaires directement aux adresses suivantes :

**Ministère des Richesses naturelles  
District de North Bay**  
3301 Trout Lake Road  
North Bay (Ontario) P1A 4L7  
Télec. : 705 475-5500  
À l'attention de : Guylaine Thauvette, forestière,  
secteur de Nipissing

**Nipissing Forest Resource  
Management Inc.**  
128, av. Lansdowne Est  
Callander (Ontario) P0H 1H0  
Télec. : 705 752-5736  
À l'attention de : Mark Lockhart, forestier,  
spécialiste en planification et auteur du plan

ou à [fmpcomments@nipissingforest.com](mailto:fmpcomments@nipissingforest.com)

**Les commentaires concernant le PGF doivent être transmis avant le 17 avril 2009.**

Les commentaires sont recueillis et rassemblés à titre de processus de consultation publique pour la planification de la gestion forestière, comme l'exige la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*. En vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et à la protection de la vie privée* (1997) et sauf consentement préalable, les renseignements personnels demeurent confidentiels. Toutefois, le ministère des Richesses naturelles peut se servir de ces renseignements à titre de commentaires du public pour d'autres initiatives de gestion de ressources. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant la *Loi sur l'accès à l'information et à la protection de la vie privée*, veuillez communiquer avec Guylaine Thauvette, au 705 475-5539, ou sans frais, au 1 800 667-1940.